

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 1

Vorwort: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS

—•—

ENSUITE de décision de l'assemblée générale de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, la *Revue historique vaudoise* a été déclarée organe officiel de la Société pour la publication des communications du Comité et les principaux travaux présentés par des sociétaires.

Le premier numéro de 1903 de la *Revue historique* est adressé à tous les membres de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie ; ils jouiront d'une réduction du prix d'abonnement, fixé pour eux à fr. 3.— au lieu de fr. 5.—.

—•—

L'Administration de la *Revue historique*, désirant donner à ses abonnés la facilité de se procurer des publications intéressantes à prix réduits, a fait un arrangement avec les éditeurs, qui consentent à livrer les ouvrages suivants :

Les sceaux communaux vaudois,

au prix de fr. 1.20, au lieu de fr. 1.50.

Traditions et légendes de la Suisse romande,

1 vol., à fr. 1.— au lieu de fr. 3.—.

Nos abonnés qui désirent recevoir tout ou partie de ces primes sont priés de nous le faire savoir dans le courant du mois de janvier. Les ouvrages demandés seront expédiés immédiatement, contre remboursement, à moins que nous ne soyons payés d'avance par mandat postal ou en timbres-poste.

—•—